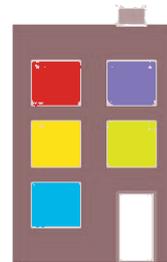


HABITAT COLLECTIF & REDEVANCE INCITATIVE

Comment ça marche ?

"ENSEMBLE
FAISONS PLUS
POUR JETER
MOINS"



✓ EN POUBELLES INDIVIDUELLES



1. VOUS EMMENAGEZ

Vous devez vous inscrire pour la collecte des ordures ménagères (OBLIGATION REGLEMENTAIRE) en vous rendant au Pôle Déchets du Pays de Sarrebourg :

Pour votre dossier, munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent (acte d'achat, bail, contrat électricité ou assurance Habitation).

Il vous sera attribué une poubelle d'ordures ménagères à puce électronique (à couvercle rouge) identifiée à votre nom et adresse.

► **Possibilité d'une livraison gratuite à domicile sur rendez-vous.**

Un bac de Tri ou des sacs jaunes vous seront également mis à disposition, si vous n'en avez pas à votre domicile.

2. RAMASSAGE DES POUBELLES

- La poubelle (à couvercle rouge) doit être présentée à la collecte lorsque elle est pleine, couvercle fermé. Le camion comptabilise une levée de votre poubelle (à couvercle bordeaux) à chaque ramassage. Votre facture prendra en compte le nombre de levées de votre poubelle.

- Le nombre de ramassages des bacs de tri n'est pas comptabilisé, mais la qualité de TRI est contrôlée. Si le tri n'est pas conforme aux consignes, il sera refusé et vous devrez retrier.

- Les bacs de tri ou sacs jaunes comme les poubelles d'ordures ménagères sont à sortir la veille au soir de la collecte après 19H00 > voir votre calendrier de collecte.

- Les 7 déchèteries du Pays de Sarrebourg (Sarrebourg, Berthelming, Nitting, Troisfontaines, Mittelbronn, Dabo, Moussey) sont à votre disposition pour les déchets encombrants et dangereux.

Une facture de redevance incitative vous sera adressée personnellement par votre Communauté de Communes sous couvert du Pôle Déchets du Pays de Sarrebourg.

3. VOUS DEMENAGEZ OU VOUS CHANGEZ DE NOMBRE DE PERSONNES DANS LE FOYER

- Pour tout changement de composition de votre foyer, contactez le Pôle Déchets

- Vous déménagez dans le Pays de Sarrebourg :

-> Se présenter au Pôle Déchets avec une pièce d'identité, un justificatif du nouveau domicile et le n° de votre poubelle.

- Vous déménagez en dehors du Pays de Sarrebourg :

-> Pour mettre fin à la facturation de votre redevance déchets, rapportez votre poubelle à couvercle rouge avec une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile au Pôle Déchets.

POLE DECHETS DU PAYS DE SARREBOURG

Terrasse Normandie

ZAC des Terrasses de la Sarre

57400 SARREBOURG



0800 807 018

GRATUIT depuis un poste fixe

Pôle Déchets



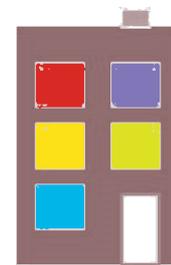
➔ POUR EN SAVOIR PLUS:

www.pays-sarrebourg.fr

HABITAT COLLECTIF & REDEVANCE INCITATIVE

Comment ça marche ?

"ENSEMBLE
FAISONS PLUS
POUR JETER
MOINS"



✓ EN POUBELLES COLLECTIVES



POLE DECHETS DU PAYS DE SARREBOURG

Terrasse Normandie

ZAC des Terrasses de la Sarre

57400 SARREBOURG



0800 807 018

GRATUIT depuis un poste fixe

1. VOUS EMMENAGEZ

Des poubelles d'ordures ménagères à couvercle rouge, ainsi que des bacs de tri sont déjà à votre disposition (ou des sacs de tri jaunes peuvent être fournis par nos services selon les cas).

Ces poubelles sont communes à tous les habitants de la résidence.

2. RAMASSAGE DES POUBELLES

- Le camion comptabilise une levée pour chaque poubelle (à couvercle rouge) à chaque ramassage. Une facture de redevance incitative adressée au bailleur prendra en compte le nombre de levées des poubelles (à couvercle rouge).

Plus il y a de levées d'ordures ménagères, plus la facture de redevance incitative sera élevée.

Cette facture de redevance incitative des ordures ménagères (facturée au bailleur) sera répercutée dans vos charges.

- Le nombre de ramassages des bacs de tri n'est pas comptabilisé, mais la qualité du TRI est contrôlée. Si le tri n'est pas conforme aux consignes, il sera refusé au ramassage et vous devrez retrier.

- Les bacs ou sacs de tri comme les poubelles d'ordures ménagères sont à sortir la veille au soir de la collecte après 19H00 -> voir votre calendrier de collecte.

- Les 7 déchèteries du Pays de Sarrebourg (Sarrebourg, Berthelming, Nitting, Troisfontaines, Mittelbronn, Dabo, Moussey) sont à votre disposition pour les déchets encombrants et dangereux.

Pôle Déchets

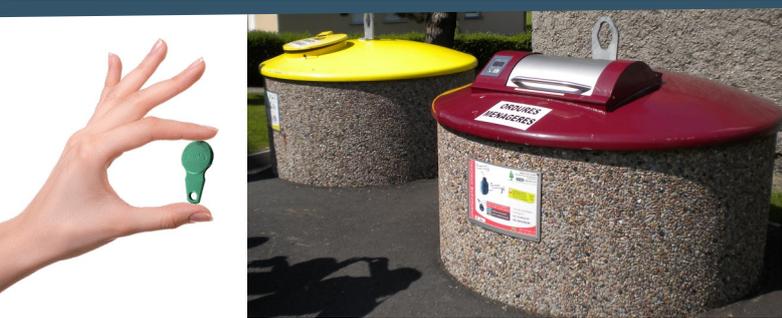


➔ POUR EN SAVOIR PLUS:

www.pays-sarrebourg.fr

BORNES D'ORDURES MÉNAGÈRES ET DE TRI

Nouveau badge d'accès



POLE DECHETS DU PAYS DE SARREBOURG

Terrasse Normandie

ZAC des Terrasses de la Sarre

57400 SARREBOURG



0800 807 018

GRATUIT depuis un poste fixe

Le système d'ouverture des bornes est hors service en raison d'un problème de conception du fabricant. Il va être remis en service avec un nouveau système.

A compter du 1er février 2019, les bornes de collecte des ordures ménagères s'ouvriront à nouveau avec un badge d'accès (vert).

Ainsi votre facturation correspondra à votre production de déchets et non pas à une moyenne des dépôts de tous les habitants. Ce système d'accès permet également d'éviter que des personnes extérieures utilisent vos bornes.

1. AFFECTATION DE VOTRE BADGE D'ACCES

- ▶ Pour votre dossier, munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent (acte d'achat, bail, contrat électricité ou assurance Habitation).
- ▶ Il vous sera attribué un badge d'accès la borne d'ordures ménagères à puce électronique identifié à votre nom et adresse.

2. DÉPOT DE VOS POUBELLES, comment ça marche ?

Attention, si des ordures ménagères sont mélangées au TRI, les déchets recyclables ne peuvent plus être recyclés. A noter que la valorisation énergétique des ordures ménagères est plus chère que le recyclage et qu'ensuite cette matière première est perdue.

Le badge comptabilise votre nombre de dépôts à chaque fois que vous ouvrez la borne. Votre facture de redevance incitative prendra en compte le nombre de passages de votre badge.

Les bornes de TRI sont en accès libre, mais la qualité du TRI est contrôlée.

Les 7 déchèteries du Pays de Sarrebourg (Sarrebourg, Berthelming, Nitting, Troisfontaines, Mittelbronn, Dabo, Moussey) sont à votre disposition pour les déchets encombrants et dangereux.

3. LORSQUE VOUS DÉMENAGEREZ

Signalez-nous tout déménagement, même si vous restez dans le même immeuble.

Pour mettre fin à la facturation de votre redevance déchets, redonnez votre badge au Pôle Déchets en présentant une pièce d'identité et un justificatif de votre nouveau domicile.

Pôle Déchets



➔ POUR EN SAVOIR PLUS:

www.pays-sarrebourg.fr